



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2023- 171 bis

Publié le 25 mai 2023

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral en date du 24 mai 2023 portant nomination des membres du comité artistique
du point de contact unique à la frontière au port de DUNKERQUE



Lille, le

**Arrêté préfectoral n°
portant nomination des membres du comité artistique
du point de contact unique à la frontière au port de DUNKERQUE**

**Le préfet de la zone de défense et sécurité Nord
Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du département du Nord**

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L.2172-2 et R.2172-7 à R.2172-19 ;

VU le décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques ;

VU le décret n°82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et aux décisions de l'État en matière d'investissement public, notamment son article 36 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2009-587 du 5 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétariats généraux pour les affaires régionales ;

VU le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

VU l'arrêté du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales ;



ARRÊTE

Article 1^{er} – La commission artistique est composée des personnalités suivantes :

1° - personnalités avec voie délibérative :

- a) Le commanditaire, maître de l'ouvrage
ou son représentant : le préfet de région ou son représentant
qui assure la présidence du comité artistique
- b) l'architecte, maître d'oeuvre de l'opération : M. Nicolas SANTER

- c) un représentant des utilisateurs : M. François-Xavier DUCROCQ, SIVEP
- d) le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant : M. Eric JARROT, conseiller arts visuels
- e) une personnalité qualifiée dans le domaine des arts visuels, choisie par le commanditaire : Madame Sophie WARLOP, directrice-conservatrice du LAAC-musée des beaux-arts de Dunkerque
- e) une personnalité qualifiée au titre des organisations professionnelles, désignée par le DRAC : Madame Léonie YOUNG, représentant le comité des artistes-auteurs plasticiens (CAAP)
- f) une personnalité qualifiée dans le domaine des arts visuels, désignée par le DRAC : Madame Keren DETTON, directrice du FRAC Grand Large

2° - personnalités avec voie consultative :

Madame Caroline PATA
pour le Grand Port Maritime de Dunkerque

Madame Françoise GAY
pour la direction régionale des douanes de Dunkerque

Les obligations du comité seront de valider chacune des étapes de réalisation du projet, et de veiller à la bonne exécution de la commande.

Il se réunira suivant les besoins du bon déroulement de l'opération.

La direction régionale des affaires culturelles est désigné rapporteur pour le comité artistique.

Article 2 - Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille cédex – dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 24 MAI 2013

Le préfet,



Georges-François LECLERC